

Madame Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet :
Non au renouvellement de contrats aidés

Paris, le 23 août 2017

Madame la Ministre,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons appris la décision gouvernementale de réduire de façon drastique le nombre de contrats aidés (contrat unique d'insertion (CUI)-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou bien Emploi d'avenir).

Avec notre confédération Force Ouvrière, nous demandons le maintien de tous ces contrats.

Notre organisation, qui a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, considère que la seule évolution positive pour ces salariés est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique ou en CDI quand il s'agit des établissements sanitaires et médico-sociaux privés et non leur suppression, mesure qui fragilisera d'autant plus les personnes occupant ces emplois.

Lors de notre entretien, le mercredi 26 juillet, avec Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics, la délégation de l'Union Interfédérale des agents de la fonction publique FO avait déjà attiré son attention sur les conséquences dramatiques concernant les personnes relevant du secteur hospitalier et médico-social qui se sont retrouvées en plein été sans renouvellement de contrat, premières victimes de la politique de baisse des dépenses publiques.

Nous avons indiqué que les services de l'Etat et les tutelles ont souvent insisté auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux pour que ceux-ci recrutent des contrats aidés afin de compenser les contraintes budgétaires et le sous-financement organisé dans ces deux secteurs et en particulier pour l'aide aux personnes âgées.

De ce fait, la décision prise en plein été d'un arrêt brutal des contrats aidés ne peut qu'amplifier les difficultés que rencontrent actuellement les EHPAD, confrontés à une réforme de la tarification et une convergence des tarifs qui sont rejetées par la majorité des organisations syndicales et professionnelles et qui entraînent déjà des suppressions de postes.

Aussi, nous sommes extrêmement inquiets des conséquences d'une telle décision, sur l'organisation et les conditions de travail du fait d'un taux d'encadrement déjà insuffisant, comme sur la prise en charge des patients et des personnes âgées qui était souvent confiée à des personnes en contrats aidés.

D'une manière générale, personne ne peut comprendre ce plan de suppressions d'emplois qui frappe les personnels les plus précaires et qui risque de gravement compromettre le bon fonctionnement des établissements et la réalisation de leurs missions de service public.

Nous estimons qu'en ne revenant pas sur cette décision, vous prendriez la responsabilité de créer une situation de tension considérable dans la grande majorité des établissements dans un contexte de profonde dégradation des conditions de travail qui s'exprime régulièrement par des conflits, notamment dans les maisons de retraite.

C'est pourquoi, nous vous demandons que le nombre de contrats soit au moins maintenu à son niveau actuel et qu'aucune personne en contrat aidé ne perde son emploi.

Je vous assure Madame la Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Denis BASSET
Secrétaire Général
« Branche Santé »